

Projet parc éolien de l'Érable

Mémoire présenté

Au Bureau d'audiences publiques en environnement
(BAPE)

À l'intention de

M. Michel Germain

Par

Rose-Hélène Robidas

Mémoire transmis le 10 décembre 2009

Ce mémoire porte sur deux éléments :

Répercussions des éoliennes sur les télécommunications dont internet haute vitesse et télévision numérique et l'impact sur l'aspect psycho-social

Quels seront les répercussions des éoliennes sur les télécommunications dont internet haute vitesse?

Il est probable qu'aucune étude n'ait été faite à ce jour.

Dans les milieux ruraux, peu de fournisseurs se sont montrés intéressés à brancher les citoyens à la technologie haute vitesse.

Les grosses compagnies de câblodistribution et téléphonie tels que Vidéotron, Cogéco et Bell ne sont pas intéressés à procéder à l'installation de câble pour internet.

Les milieux ruraux sont les derniers au Québec à pouvoir utiliser cette technologie qui n'est pas encore installée dans le secteur Vienney de St-Ferdinand, ni à Ste-Sophie, là où est prévu l'installation du parc éolien de l'Érable.

Y aura-t-il un jour un ou des fournisseurs intéressés? Craindront-ils les interférences causées par les éoliennes, dont les pales et la structure pourraient être des obstacles.

Là où les services internet sont offerts, les services reposent sur une technologie vulnérable aux interférences.

Sur le plan technologique, selon M. Régis d'Astous, chargé de projet de la firme Yves Hamel et associés, firme mandatée par le promoteur Robert Vincent, pour les projets des monts Copper et Miller à Murdochville et Parc des Moulins à Thetford Mines

**Les utilisateurs des fréquences en cause ne bénéficient d'aucune forme de protection (juridique) du point de vue radiofréquence (M. Régis D'Astous 2009, p.2)*

**Il n'existe aucune règle protégeant les systèmes radiofréquence, que ce soit avec licence ou sans licence, contre toute modification de l'environnement qui affecterait les performances de ces systèmes (M. Régis D'Astous 2009, p.2)*

**Le type de réseau employé par les fournisseurs couple l'usage de bandes de fréquences et des antennes paraboliques, lesquelles pourraient possiblement être affectées si une éolienne se trouvait directement dans la ligne de vue (M. Régis D'Astous 2009 p.2)*

**Il appartient au concepteur des systèmes point à point de considérer ces éoliennes et de s'assurer qu'aucun obstacle n'obstruera le parcours en ligne de vue entre les stations, que ce soit une éolienne, un édifice, une montagne ou tout autre obstacle. (M. Régis D'Astous 2009 p.3)*

**Dans le projet du parc éolien de Murdochville, rapport déposé par la même firme en 2005, le bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) reprenait les craintes émises par la Société Radio-Canada en regard des impacts appréhendés sur la qualité de réception de ses émissions transmises par ses stations et ses antennes (BAPE 2005b, 69-70)*

**La Société Radio-Canada soutenait que les perturbations seraient supérieures à celles évaluées par le promoteur (BAPE 2005b, 72)*

**À Murdochville, aucune mesure préventive n'a été envisagée par le promoteur (Levert et Munro 2006, p.5) et ce, malgré les impacts appréhendés. Malgré le mandat de la société d'État, malgré ses ressources et son poids moral, le promoteur n'a pas tenu compte de ses avertissements.*

Dans les secteurs affectés par le projet du parc éolien de l'Érable, les fournisseurs éventuels d'internet haute vitesse n'auraient pas le rapport de force d'une société d'État comme Radio-Canada.

**Dans son rapport final sur le projet d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE) rappelle que la société Radio-Canada demande au promoteur d'assumer tous les coûts de mise en œuvre des solutions qui seront retenues. La Commission (du BAPE) est d'avis qu'il importe de trouver une solution appropriée afin d'assurer aux utilisateurs du réseau de télécommunication un niveau de service équivalent à celui qui existe actuellement (BAPE 2004, p.49). Ces frais ont été estimés, par Radio-Canada, à environ 700 000\$ (Radio-Canada 2003, p.3).*

**Malgré les interventions de Radio-Canada et celle du BAPE, le promoteur n'a pas tenu compte des craintes formulées par les instances publiques et n'a, selon Radio-Canada, adopté aucune mesure préventive, et ce, même si les mesures préventives ont beaucoup plus de chance de réussir à réduire l'effet des éoliennes sur les systèmes de radiocommunication (Levert et Munro 2006, p.5).*

Le gouvernement ne s'est pas assuré, par son décret, que le promoteur protège les citoyens lésés.

**M. Stephen Harper annonce une amélioration importante de l'accès aux services internet à large bande dans les régions rurales du Canada (30 juillet 2009). Il réitérait à Adstock (région touristique de Thetford Mines) l'importance que les citoyens ruraux aient accès à la large bande pour assurer le développement des collectivités :*

**De plus en plus, les emplois de demain seront tributaires d'un accès constant et fiable dans des collectivités à des services sur large bande qui permettront à leurs membres de suivre des cours à distance, de profiter des services de télésanté et de saisir des occasions d'affaires en ligne. Un*

nombre toujours plus grand de citoyens dépendent de ces services, voilà donc pourquoi ils devraient pouvoir s'y fier. (Harper 2009)

La télévision numérique et les éoliennes

**En ce qui concerne l'impact possible des éoliennes sur la télévision numérique, le promoteur Robert Vincent du projet parc des Moulins :*

**Pour ce qui est de l'impact potentiel de l'implantation d'un parc éolien sur les performances du système numérique qui remplacera le système analogique, une possibilité théorique d'interférence existe toujours à proximité des éoliennes, un impact pourrait être possible en conditions dynamiques (quand les éoliennes tournent) (PR 3.2, annexe 0-2, p.5).*

**La Société Radio-Canada estime que la télévision numérique pourrait être affectée par les éoliennes :*

**La TVHD (numérique), comme le système analogique, a recours à la modulation d'amplitude, et il est donc possible que les signaux de TVHD soient affectés par une interférence dynamique. Mais contrairement au système analogique, cette interférence peut entraîner de la pixellisation, le blocage ou le gel d'images ou même l'impossibilité totale de décoder le système (Levert et Munro 2006, p.5)*

** Mémoire déposé 28 septembre 2009, Édith Brochu et Mathieu Toussaint dans le projet de parc éolien des Moulins.*

Qu'en sera-t-il pour les secteurs du projet de parc éolien de l'Érable?

Les citoyens seront-ils aussi et encore laissés pour compte?

L'importance de la consultation, de la participation du citoyen dans une démocratie

Nous reprenons ici et faisons nôtres ces quelques interventions inscrites dans la commission d'enquête et d'audiences publiques sur les projets des parcs Gros Morne et Montagne sèche

Référence : DD1 le 7 octobre 2008

On peut lire dans une décision (Parcs Gros Morne et Montagne Sèche) prise par Monsieur le Président Pierre Fortin ou siégeait Mme la Commissaire Lucie Bigué que *"La participation du public est d'une importance fondamentale pour la commission"*.

Et quelques *interventions faites par Monsieur Gaston Hervieux (même projet).

**Tant que le citoyen ne pourra pas discuter et participer au processus décisionnel. Nous confirmons que nous sommes très bien organisés à se faire organiser dans une société qui se veut organisée socialement, qui se dit démocratique.*

**Si le citoyen ne peut participer au processus décisionnel ni exiger des décideurs qu'on lui rende compte, cela devient une dictature déguisée sous forme de démocratie.*

**Durant les années 80, les gouvernements ont dérèglementé pour transférer leurs responsabilités aux promoteurs pour la réalisation des études d'impacts, des inventaires du milieu et du suivi environnemental. Les lois et règlements sont contournés par les gouvernements et ce, jusqu'aux promoteurs. Le citoyen se retrouve devant des décideurs et des promoteurs qui ignorent leurs droits et les principes de base de la démocratie, exemple : la consultation.*

**Les citoyens, dans le cadre d'études du projet ne peuvent bénéficier de batteries d'experts, de synthèses de cas, de compte rendu de l'état de l'avancée technologique scientifique des technologies soutenant les projets, les citoyens sont laissés pour compte dans la désinformation face à une*

batterie d'experts permettant au conseil des ministres de délaissé leurs droits.

**Le développement éolien cautionné par le gouvernement en faveur de l'entreprise privée se fait par l'appropriation du territoire sans études sociales.*

**Le paysage, l'évaluation de la perception psychologique du paysage par un résident n'a aucun lien avec l'analyse du promoteur en rapport aux perturbations causées par une altération du dit paysage.*

**Hydro-Québec écrit : l'inventaire du paysage implique également la prise en compte des valeurs et des préoccupations des populations en ce qui a trait au paysage.*

**L'inventaire du paysage par le promoteur ne tient pas compte des valeurs et des préoccupations de la population (paysage concret, visible, symbolique).*

**Les critères à la base du fonctionnement d'une pourvoirie, la Pourvoirie Beauséjour, : qu'aucune éolienne n'apparaisse visible en tout ou en partie du territoire de la dite pourvoirie, qu'aucun bruit éolien ou nuisance ne soit perçu sur la base de droits réels acquis tant par l'occupation du territoire, du droit à la qualité de vie de la pérennité, de la pratique et du développement de ses activités communes.*

Est-ce à dire que les prérogatives d'une pourvoirie sont plus importantes que les demandes d'une population.

Parce qu'il y a une pourvoirie, il n'y aura pas de parc d'éolien si nous ne nous trompons pas...

Compte tenu de l'insatisfaction d'une grande partie de la population sur le projet d'implantation du Parc Éolien de l'Érable, en regard avec les nombreux impacts négatifs :

Dont ceux apparaissant dans le document sur l'étude d'impact

Et ceux qui en sont absents dont : **l'aspect psycho-social** (aucune étude n'ayant été faite à ce jour).

Compte tenu du manque de consultation formelle (qui est une séance d'information suivi d'une demande d'opinion et d'assentiment par la population) ou d'un référendum précédé par une séance d'informations, ce qui n'a pas été fait et qui pourrait être fait suite aux recommandations du BAPE selon le maire actuel de St-Ferdinand M. Donald Langlois.

Y aurait-il quelque chose à faire à ce moment-ci afin de corriger la situation :? consultation référendaire, ?

Donc consultation, référendum, alors on peut adresser la question à monsieur Langlois.

2785 PAR M. DONALD LANGLOIS:

La question m'a été posée souvent, à plusieurs reprises, puis j'ai toujours dit, puis le Conseil municipal a toujours dit qu'on attendrait les audiences du BAPE, on attendrait les recommandations, puis après ça, on verrait.

2790

Ce sujet a été passablement exprimé depuis le début des audiences entre autres par les participants du secteur de Vienney de St-Ferdinand, de Ste-Sophie d'Halifax et par les membres du regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) et autres citoyens.

Nous ne croyons pas qu'on puisse dire qu'une petite annonce dans un journal local, il y a environ cinq ans, constitue une consultation publique. La compagnie de départ ayant été vendue à Énerfin, cette dernière ne s'est pas préoccupée de consulter les citoyens, la compagnie Énerfin s'en lave maintenant les mains.

Compte tenu de la dysharmonie sociale qui existe actuellement et qui se manifeste par une division de la population, détérioration de la vie communautaire, sportive et culturelle, agressivité entre voisins, menaces verbales, vandalisme, pressions sociales qui se reflète maintenant aussi au niveau des enfants (témoignages de citoyens présentés ici lors des audiences publiques novembre 2009)

Il serait grandement souhaitable voir impératif qu'un référendum soit tenu auprès de la population concernée.

Chacun pourrait indiquer son choix et par la suite accepter les résultats obtenus, puisque ce serait le choix du plus grand nombre, c'est ça la démocratie.

Compte tenu de l'importance *du caractère humain* exprimée par les différentes parties durant ces audiences, quels sont les gestes posés qui nous permettent d'en voir la cohérence?

Du temps et de l'argent ont été utilisés pour répertorier la population ailée, la faune, l'emplacement des ruisseaux et des étangs, et qu'aucun ou peu de ces éléments (temps et argents) n'a été utilisé pour vérifier l'impact humain d'un tel projet du côté psychosocial

Lorsque des représentations ont été faites auprès de propriétaires terriens, en rencontres individuelles, une signature en échange d'un montant d'argent, cela s'appelle l'achat de consentement contre rémunération, ces propriétaires terriens ne se sont pas préoccupés de l'impact que leur signature au contrat aurait sur l'environnement à caractères humain et environnemental entre autres.

Peut-être n'ont-ils pas eu toutes les informations pertinentes, peut-être n'ont-ils pas eu le temps de se questionner, de voir l'ampleur des impacts pour leurs concitoyens ?

Et si Vianney ne s'était pas regroupé avec St-Ferdinand lors des fusions municipales ?

Cela se passerait-il comme maintenant?

La population du secteur de Vianney de St-Ferdinand se sent-elle écoutée?

Comment peut-on concevoir que des citoyens de la MRC de l'Érable, même s'ils sont élus, n'habitent même pas dans le secteur prévu pour

l'installation d'un parc éolien (majoritairement Vianney) décident pour ceux qui y habitent, sans qu'il y ait eu au moins une rencontre publique d'information et consultation au préalable?

Pourquoi ne les a-t-on pas consultés publiquement ?

On a pourtant pris le temps de rencontrer individuellement les propriétaires terriens où on souhaitait voir s'ériger des éoliennes.

Pourquoi a-t-on délaissé les autres citoyens du même secteur?

Sans que ceux-ci puissent se faire entendre auprès des élus.

Il leur faut forcer les portes pour essayer de se faire entendre et encore, ils ne se sentent pas écoutés...

Appelle-t-on cela de la démocratie?

Peut-on encore penser à une défusion???

Comment les diverses parties envisagent-elles la restauration du climat social?

Quel est actuellement le plan envisagé par Le Promoteur, La MRC et les Municipalités

D'après les réponses reçues,

2745 : que la communauté municipale avait le mandat de ne pas bloquer le projet qui était en cours d'élaboration à cette époque-là, mais tout en négociant le maximum de compensations pour la communauté.

2755 : Le soixante mille (60 000 \$) par année, ce que le comité de suivi du projet éolien travaille actuellement, c'est une répartition, comme on a déjà dit, pour les habitations, pour les gens qui n'ont pas signé de contrat avec la compagnie, mais qui habitent dans le parc.

2700 : M. Langlois : Premièrement, quand on a négocié ça, assis à la table, il y avait la Fédération des producteurs de bois, il y avait l'UPA, il y avait quand même plusieurs représentants, puis on était les premiers au Québec, si ma mémoire est bonne, à négocier une entente pour l'acceptabilité sociale. Ça fait qu'à un moment donné, on a parti plus haut, vous savez c'est quoi une négociation, on a parti plus haut, puis on s'est entendus avec soixante mille dollars (60 000 \$).

Est-ce à dire que le seul moyen est de donner de l'argent à quelqu'un pour rendre le projet acceptable?

Et en quoi ce projet devient-il acceptable du seul fait du versement de ce montant sur l'acceptabilité sociale en l'occurrence ici (60,000\$) .

Pas de réponse

Comment les diverses parties envisagent-elles la restauration du climat social?

Cela demeure sans réponse

.....

.....

Est-ce qu'il est dans les prérogatives du comité du BAPE d'inclure dans son avis à la fin des audiences une condition d'acceptabilité du projet : qu'une consultation populaire de type référendaire ait lieu?

PAR LE PRÉSIDENT:

2805

Bien entendu, les commissions émettent des avis, donc c'est pas nécessairement des conditions. C'est sous forme d'avis que nous communiquons à la ministre.

La ministre, elle, fait des recommandations.

2810

Tous les sujets peuvent être abordés en ce qui a trait au projet, en ce qui concerne une commission, nous comprenons bien.

Alors les gens peuvent – si par exemple, les choses sont présentées en disant, bon, les 2815 gens font des mémoires, ils vont essayer d'exprimer des pistes de solutions, ça peut être en défaveur du projet, ça peut être en faveur du projet. Donc les gens sont invités à nous formuler toutes sortes d'éléments dont des choses comme ça.

Et la Commission, elle, va examiner les différentes propositions et voir s'il y en a qu'elle 2820 peut essayer de porter vers la ministre.

Nous réitérons notre demande :

Nous espérons que vous ajouterez dans votre avis auprès de la Ministre, qu'une consultation de type référendaire devrait avoir lieu auprès des citoyens concernées avant l'implantation d'un tel projet.

Avant tout, pour s'assurer du consentement des personnes concernées dans un projet qui a autant d'impacts sur la population...

Il serait important de demander que dorénavant une consultation de type référendaire soit faite systématiquement dans tout projet de parc éolien éventuel au Québec afin de s'assurer que les citoyens ne soient pas laissés de côté.

J'ose croire qu'une commission de consultation sur l'environnement n'est pas là juste pour calmer la population, pour faire en sorte que le trop plein soit dit, que ce soit juste un lieu d'exutoire, un point c'est tout et ça s'arrête là...

J'ose croire qu'aux niveaux municipal et provincial, il y a encore des personnes responsables qui tiendront compte de ce que disent

ceux qui n'ont pu se faire entendre, ni écouter,

ceux qui ne sont pas d'accord avec ce projet,

ceux qui se sentent lésés dans leurs droits,

ceux à qui on usurpe leur territoire,

ceux de qui on détériore la qualité de vie,

ceux qui se sentent envahis,

ceux qu'on dépossède de l'attrait exceptionnel de leur paysage visuel,

ceux dont on diminue la valeur de la propriété territoriale sans leur consentement.

Il y a le pouvoir

Il y a l'argent

Il y a les personnes

Il y a l'harmonie

Il y a le bien commun

Dans quel ordre doit-on les placer? Les prioriser?

Compte tenu de tout ce qui est énoncé précédemment dans ce mémoire,

Nous nous opposons fermement à ce que le projet du parc éolien de l'Érable voit le jour dans ce qui est pour nous l'un des plus beaux bijoux environnemental du Québec.

Espérant que les citoyens seront pris en compte cette fois-ci!

Suggestions :

Pourquoi pas l'installation d'un parc éolien au Mont Tremblant?

Pourquoi pas à Magog?

Pourquoi pas à Québec?

Ou

Pourquoi pas dans des endroits non habités du Québec???

Puisque l'électricité produite par ces projets n'est même pas utilisé par les citoyens concernés.

Merci du moins pour votre écoute!